

DERRIÈRE UN PSE, IL Y A TOUJOURS UNE RÉALITÉ HUMAINE

SJT est une association de formation professionnelle d'insertion. Au 1^{er} juillet 2025, la structure comptait 367 salarié·es. Elle assurait le dispositif de la formation linguistique en Hauts-de-France et Île-de-France, et le dispositif de la formation civique en Hauts-de-France.

06

Le Lien N°227 - déc. 2025

En juin 2025, SJT perdait simultanément des marchés linguistiques et civiques, entraînant une réduction immédiate de 61 % de ses ressources. C'est la conséquence directe des arbitrages budgétaires de l'État et des collectivités territoriales (Conseil Régional), mais aussi et surtout une crise sociale majeure.



Le PSE concernait 105 personnes avec des reclassements et un accompagnement des salarié·es licencié·es pour retrouver du travail. Au final, 85 personnes ont perdu leur emploi, soit 23% des effectifs.

Le PSE, c'est 13 réunions du CSE entre le 11 juillet et le 29 août, entrecoupées par la période estivale. Il faut valider les mesures collectives et individuelles d'accompagnement, analyser l'aspect économique du licenciement, les répercussions de la baisse des effectifs sur les conditions de travail, la santé et la sécurité. Ce sont des comptes-rendus de réu-

nion envoyés quotidiennement aux salarié·es, des échanges informels, des coups de téléphone. Et c'est, la mort dans l'âme, la signature de l'accord collectif.



Fatiha, déléguée syndicale du SNPE-FP-CGT, a négocié ce PSE.

Elle est aujourd'hui en arrêt de travail pour burn-out. Elle témoigne :

Nous avons obtenu un accompagnement personnalisé, des solutions de reclassement interne et externe, une indemnité supra-légale renforcée pour les salarié·es les plus fragilisés, la mise en place d'une cellule d'écoute psychologique et la mise à jour du DUERP pour prévenir les risques psychosociaux.

Ces réunions n'étaient pas de simples formalités : elles ont été des moments de tension, de débats, de détresse et de larmes.

Nous avons insisté pour que la voix de chacun·e soit entendue, pour que les mesures d'accompagnement soient renforcées. J'ai assuré un suivi attentif des collègues concerné·es. J'ai pris le temps de les accompagner

individuellement pour répondre à leurs inquiétudes (...).

Un licenciement collectif, c'est une catastrophe humaine, ce sont des collègues qui entrent dans la précarité, qui se découvrent sur leur situation intime et personnelle, leurs contraintes familiales. Il y a les partant·es et la culpabilité de ceux et celles qui restent, il y a la question de sa propre légitimité en tant que négociatrice.

Une réorganisation économique n'est pas un dossier administratif avec des mesures d'ajustement, de sauvegarde de la compétitivité, c'est une rupture sociale pour toute la communauté de travail.

Malgré les mesures négociées, la perte d'emploi reste une épreuve lourde de conséquences. Une fois le premier choc passé, l'engagement syndical se poursuit, il faut suivre les reclassements, continuer à soutenir les salarié·es et défendre leurs droits.

